

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°60

Date de Publication
- 1 JUL. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 JUL. 2019
Date de la convocation
20 juin 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GOBET à Mme HATEMIAN
Mme SAINT CLAIR à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. LIAUTAUD à M. MORTELETTE
M. MALAKIAN à DE CANEVA

Monsieur Olivier CAUNAC a été élu secrétaire.

Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour la « Prestation de Service Etablissement d'accueil du jeune enfant » à la Respélido.

A la demande de Madame le Maire, Dominique MATEO expose à ses collègues que dans le cadre de la formalisation des relations entre les Caisses d'Allocations Familiales et la Mairie de Cassis, et sans remettre en cause les engagements de la CAF envers les organismes de gestion, une nouvelle convention est à signer. Elle définit et encadre les modalités d'interventions et de versements de la prestation de service EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant).

Deux nouvelles dispositions sont incluses dans cette nouvelle convention. Il s'agit du bonus « mixité sociale » et du bonus « inclusion handicap » mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la CAF. Les modalités de calcul et de versement sont soumises à certaines conditions précisées dans le document joint.

Cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement ci-jointe à conclure avec la CAF,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 juin 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" at the top and "B. du Rhône" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive line.